

**COMMUNE DE ST GENGOUX DE SCISSE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 10 AOÛT 2020**

**Convocation le : 31 juillet 2020**

**Affichage le : 11 août 2020**

**Mmes & Mrs Stéphane JAILLET – Pascal GAGUIN – Sylvia ROUSSET - Robert BARRAUD - Laurence JOUSSEAU – Gaël LAPALUS – Vanessa DAUJEAN – Nathalie BUSSERET – Jacqueline PIRON - Anthony BLANC – Monique SANGOY - Thierry VERGNAUD –**

**Excusés : Cécile BARRET – Didier GAULT –**

**Absent : Jean-Christophe GUYON –**

Monsieur Stéphane JAILLET, Maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 10 juillet dernier. Le Compte-rendu de la séance du lundi 10 juillet est adopté, à l'unanimité, des membres présents.

Monsieur Pascal GAGUIN est nommé secrétaire de séance.

**1) – Travaux de rénovation d'un logement communal – entreprises retenues -**

Monsieur Stéphane JAILLET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal du résultat de la réunion de la commission d'appels d'offres du Mercredi 15 juillet 2020 concernant le choix des entreprises qui exécuteront les travaux de rénovation de l'appartement de type F3 dans l'immeuble communal :

**Les entreprises retenues sont les suivantes :**

<b>Travaux</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
<b>LOT 1 – Démolition Maçonnerie</b>	<b>SARL PENOT Maçonnerie 71260 BISSY LA MACONNAISE</b>	<b>3 993.90 €</b>	<b>4 393.29 €</b>
<b>LOT 2 – Menuiserie</b>	<b>Menuiserie BARRAUD Jean-Louis 71260 ST GENGOUX DE SCISSE</b>	<b>4 481.00 €</b>	<b>4 929.10 €</b>
<b>LOT 3 – Plâtrerie Peinture</b>	<b>SAS GAULT 71960 CHEVAGNY LES CHEVRIERES</b>	<b>13 250.00 €</b>	<b>14 575.00 €</b>
<b>LOT 4 – Sol souple</b>	<b>SARL T.M.L. 71000 MACON</b>	<b>2 528.55 €</b>	<b>2 781.41 €</b>
<b>LOT 5 – Electricité VMC</b>	<b>DEVELEY Xavier 71260 ST GENGOUX DE SCISSE</b>	<b>5 808.75 €</b>	<b>6 389.63 €</b>
<b>LOT 6 – Plomberie Ventilation</b>	<b>GUYON Jean-Christophe 71260 ST GENGOUX DE SCISSE</b>	<b>4 854.38 €</b>	<b>5 339.82 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>34 916.58 €</b>	<b>38 408.25 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte le marché d'un montant de 34 916.58 € HT et délègue tous pouvoirs au Maire pour la signature des devis correspondants et autres documents administratifs se rapportant à ce dossier.

Une première réunion de préparation du chantier est programmée le 02 septembre prochain à 14 h 00 en mairie.

## **2) – Délibération Modificative n° 01 -**

A la suite des nombreux mouvements dans les logements locatifs et afin de pouvoir effectuer le remboursement des cautions aux locataires, le Conseil Municipal décide d'augmenter de 2 000 € les crédits inscrits aux comptes 165 – dépôts et cautionnements reçus - en dépenses et recettes de la section d'investissement.

## **3) – Courrier Monsieur ALABERGÈRE Eric -**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Monsieur ALABERGÈRE Eric concernant un problème d'eaux usées qui pénètrent dans la cave de leur habitation. Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, relate la rencontre organisée entre les différentes personnes concernées, un représentant de SUEZ Eau France et le SIVOM.

Le dossier est en cours de traitement.

## **4) – Redevance d'occupation du domaine public RODP due par France Télécom – Année 2020 –**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour 2020 en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), à savoir :

<b>R.O.D.P. TELECOM Montant</b>	<b>Artères (en € / km )</b>		<b>Installations Radioélectriques (pylone, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique, ...)</b>	<b>Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)</b>
	<b>Souterrain</b>	<b>Aérien</b>		
Domaine public <u>routier</u> communal	<b>41.66</b>	<b>55.54</b>	<b>Selon permission de voirie</b>	<b>27.77</b>
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	<b>1 388.52</b>	<b>1 388.52</b>	<b>Selon permission de voirie</b>	<b>902.54</b>

Article 2 : Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie à :

### **ARTERES**

*Artères du domaine public routier*

En souterrain : 41.66 € x 14.624 km = **609.23 €**

En aérien : 55.54 € x 2.844 km = **157.96 €**

*Artères du domaine public non routier*

En souterrain : 1 388.52 € x 0 km = 0 €uros

En aérien : 1 388.52 € x 0 km = 0 €uros

### **INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES**

Installations radioélectriques du domaine public routier : *NEANT*

Installations radioélectriques du domaine public non routier : *NEANT*

### **AUTRES INSTALLATIONS**

1 armoire + 1 borne : 0.6 m² x 27.77 € = **16.66 €**

**SOIT UN TOTAL DE REDEVANCE 2020 DE :**

609.23 € + 157.96 € + 16.66 € = **783.85 €**

La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323.

Article 3 : La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2019, une somme de 766.35 € équivalente au produit total de la RODP perçue auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2019.

## **5) – Questions diverses**

### **✓ Chemin du Milieu**

A la suite des travaux réalisés à « la Verzée » empêchant désormais le passage de véhicules sur le chemin rural communal n°16 par le Nord, la commune a fait chiffrer des devis pour rendre le chemin carrossable accessible aux véhicules par le Sud :

Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, présente les devis de l'EURL Patrick MICHOU et de SARL GROSNE TERRASSEMENT.

Après en avoir délibéré, la commission voirie décide de se rendre sur place avant de prendre une décision.

### **✓ Voirie**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire et Monsieur Robert BARRAUD, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, se sont rendus sur place avec la Tournusienne de Marquage pour faire chiffrer les travaux de marquage au sol. Les marquages effacés seront refaits prochainement.

### **✓ SIVOM**

Le Conseil Municipal félicite Monsieur Robert BARRAUD pour son élection à la présidence du SIVOM.

Monsieur le Maire présente les participations dues au SIVOM pour l'année 2020 pour un montant global de 819.27 €uros.

### **✓ BOIS & FORÊTS**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de l'ONF concernant la proposition des coupes de l'exercice 2021. Le Conseil Municipal accepte la proposition telle qu'elle est proposée par les Services de l'ONF pour l'exercice 2021.

### **✓ Commission Communale des Impôts Directs CCID**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu le 20 juillet 2020 concernant la nomination des six commissaires titulaires et six commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs CCID.

### **✓ FPIC 2020**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier préfectoral reçu le 24 juillet dernier concernant le montant du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour l'année 2020, à savoir 10 088 €.

Pour rappel, le montant versé en 2019 était de 8 652.00 €.

### **✓ POMPIERS**

Monsieur le Maire présente le devis de DUMONT SECURITE pour l'équipement des nouvelles recrues aux nombres de 4, d'un montant de 544.11 € HT soit 652.93 € TTC.

Certains équipements seront récupérés auprès des plus anciens, pour être réutilisés, ce devis sera donc mis à jour par les pompiers.

Les nouvelles recrues sont : Tiphaine GAGUIN, Loïc LAPALUS, Dorian FONTAINE et Grégoire ROUSSET.

### **✓ Association Sportive Lugny Judo**

Monsieur le Maire présente le courrier reçu de l'association de Judo de LUGNY sollicitant une subvention exceptionnelle en raison des difficultés de cette année liées à la situation sanitaire du début d'année.

L'association a déjà perçue en début d'année une subvention de 76 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention supplémentaire exceptionnelle de 75 € pour cette année.

✓ **Remerciements des Associations**

Monsieur le Maire fait part des remerciements de :

- France ADOT pour le versement de la subvention annuelle d'un montant de 100 €.
- La Prévention Routière pour le versement de la subvention annuelle d'un montant de 100 €.

✓ **Au fil des Ans**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'association « Au fil des Ans » pour le renouvellement de la mise à disposition de la salle des fêtes pour les cours de QI GONG.

Le Conseil Municipal donne son accord sous réserve que les conditions sanitaires soient respectées.

✓ **Don du Sang**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prochaine collecte qui aura lieu le lundi 17 août 2020 à VIRE.

✓ **Sécheresse**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 05 août dans lequel notre secteur est passé en « alerte renforcée » et rappelle les mesures de restrictions annoncées.

✓ **Fleurissement communal**

Monsieur Gaël LAPALUS fait le compte-rendu de la première commission fleurissement. Plusieurs points ont été abordés, notamment l'éventuelle participation d'associations et de bénévoles scisséens ainsi que la participation du Lycée Horticole de TOURNUS pour la plantation et l'entretien d'arbres. Des jachères fleuries seront implantées dans certains lieux communaux restant à définir.

Une réflexion est demandée pour le renouvellement des décorations de Noël.

✓ **Locations communales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution du logement de type F4 de l'Immeuble GUILLEMAUD. Deux logements de type F3 dans l'immeuble GUILLEMAUD et la petite maison à Bonzon sont toujours disponibles à la location.

✓ **Divagation des chiens**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté du 10 avril 2019 interdisant la divagation des chiens sur la commune. Pour rappel : Tout chien errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

✓ **Broyage des végétaux**

Monsieur Pascal GAGUIN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de l'intervention de l'entreprise SAS VALORISATION BOIS ENERGIE de MACON pour le broyage des végétaux stockés à Boye le 03 août dernier.

La séance est levée à 21 H 30.